

Plan Local d'Urbanisme Ville de Gerzat

OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

En quoi consiste l'action ou le projet ?

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune dans une perspective de Développement Durable

Quel contexte et quelles motivations à son origine?

Plan d'Occupation des Sols obsolète (1978, huitième modification), sans vision stratégique (objectifs) ni opérationnelle (actions) sur les 10, 15, 20 prochaines années. Anticipation réglementaire.

Projet de territoire (PLU + Agenda 21)

Quels objectifs généraux ?

- Favoriser la **cohésion sociale** et une **évolution équilibrée** de la population
- Promouvoir une économie soutenable
- Prendre en compte les risques et limiter les nuisances
- Préserver et valoriser l'environnement
- Articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de mobilité et d'économies de ressources
- Assurer une gestion économe de l'espace

Sur quel territoire se situe-t-il ?

Commune de Gerzat pour l'aspect réglementaire

La position géographique de la ville de Gerzat (entrée Nord de l'agglomération) et les infrastructures de transport qui la traversent (Voie ferrée, A75) impliquent néanmoins une prise en compte d'autres territoires et d'autres échelles de réflexion : Clermont-Ferrand, le Grand Clermont, les bassins de vie de Cébazat et de Riom.

Quels bénéficiaires du projet ?

Gerzatoises, Gerzatois + habitants de la future métropole

Quels partenaires ?

Institutionnels : État, Région, Département, Clermont Communauté, SMTc, EPF-SMAF,

Techniques : Agence de l'Urbanisme, Ademe, Aduhme, ADIL63, RFF, SNCF, Chambres consulaires (CCI, Chambre Métiers Artisanat, Chambre d'agriculture), T2C, Ophis, Logidôme, Auvergne Habitat, ICF, Domocentre, ATMO,...

Quelle démarche utilisée ?

- Le PLU est couplé avec l'Agenda 21 = projet de territoire
- Volonté d'une concertation forte avec les habitants (ADDOU [Approche Développement Durable des Opérations d'Urbanisme]) et avec l'ensemble des partenaires
- Appui de bureaux d'études spécialisés (PLU – Aptitudes Aménagement, Agenda 21 - Sémaphores, Plan de circulation - SOMIVAL, Assainissement - SAFEGE)

Quelle organisation ?

- Comité de pilotage : élus + DGS + DST + chargé de mission + bureaux d'études, pour la validation des grandes étapes (lancement, orientations, enjeux, actions)
- Groupe de travail : Services Techniques + chargé de mission + bureau d'études

Quelles étapes ?

- 1) Mobiliser et sensibiliser les acteurs (septembre – décembre 2009)
- 2) Mobiliser la connaissance préalable : diagnostic partagé (novembre 2009 – février 2010)
- 3) Se doter d'une ambition collective : enjeux / diagnostic (mars – juillet 2010)
- 4) Formuler un projet (août – novembre 2010)
- 5) Mettre en place une organisation pour la mise en œuvre (2011 – 2012)

Budget et financements

Quel budget et quel coût global au projet ?

Étude PLU : 50 000 euros environ

Autres études : 150 000 euros environ

Quels moyens humains et matériels ?

-1 ETP dédié : 30 000 euros

- Contribution des élus et des services concernés (DG, DST)

Quels financements ?

Fonds propres

FEDER (Agenda 21)

État (Agenda 21)

Points forts	Points faibles
-Concertation -Anticipation augmentation population dans le cadre d'un DD -Prise en compte des économies en matière d'espaces (parcellaire, collectifs, densification centre ville) -Anticipation des réglementations énergétiques (BBC, Passif) -Anticipation des structures de transports -Préservation des espaces agricoles et naturels (ZAP, circuits courts)	-Pas de recul de la volonté de la ville

Les facilités	Les difficultés
-Forte volonté en interne : gouvernance assurée -Moyens humains (notamment 1 ETP) -Appui des bureaux d'études et services de l'État	-Nouvelle démarche de concertation (difficulté d'implication) et ampleur du projet (horizon 2020-2030) -Implication partenariale pour certains projets

Quelles perspectives (solutions, prolongements...) ?

- Arrêt du PLU avec les éléments structurants : halte multi-modale et transports, éco-quartiers, ZAP,... et réglementaires (le rapport de présentation, le règlement, les annexes)
- Soumis aux PPA (3 mois)
- Enquête publique (1 mois minimum)
- Approbation en Conseil municipal
- Entrée en vigueur du PLU et mise en œuvre des actions

Les perspectives d'évolution 2020-2030

